

# NOTE D'INFORMATION

## Le bureau des retraites sera fermé au public à compter du 01 juin 2018.

**Seuls les agents relevant anciennement du conseil départemental de Mayotte (CDM), dont les dossiers sont gérés par Monsieur Zirari ABDALLAH-SOILIH pourrnt être reçus dans le bureau des pensions aux jours et heures habituelles d'accueil prévus pour ce bureau.**

Les agents désirant obtenir des renseignements pourront consulter les sites internet indiqués ci-dessous.

[www.education.gouv.fr/pid34327/la-retraite-des-personnels-de-l-education-nationale.html](http://www.education.gouv.fr/pid34327/la-retraite-des-personnels-de-l-education-nationale.html)

<http://www.ac-mayotte.fr/index.php/personnels/retraite>

Renseignements et téléchargement des formulaires et dossiers de retraite.

[www.fonction-publique.retraites.gouv.fr](http://www.fonction-publique.retraites.gouv.fr)

Site d'information sur la réforme des retraites dans la fonction publique

[www.pensions.bercy.fr/simulateurs-de-calcul](http://www.pensions.bercy.fr/simulateurs-de-calcul)

Simulateur du montant de la pension de retraite en ligne :

[www.pensions.bercy.gouv.fr](http://www.pensions.bercy.gouv.fr)

[www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr) (NBI)

[www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

Renseignements sur la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique

[www.irantec.fr](http://www.irantec.fr) : retraite des agents non titulaires de l'État et collectivités publiques (période non validée)

[www.cnracl.fr](http://www.cnracl.fr) :

Site des personnels de la fonction publique hospitalière et des collectivités locales (les personnels TOS ayant intégré une collectivité relèvent de cette caisse)

<https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>

L'espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État

<https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html>

La mise en œuvre du droit à l'information retraite.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil>

Ce service vous délivrera un relevé de carrière datant de moins d'un an.

Les agents désirant un renseignement qu'ils n'auront pas trouvé en consultant les liens cités ci-dessus pourront saisir le bureau des pensions en écrivant à l'adresse de messagerie : **service.retraite@ac-mayotte.fr**